

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024**

DEL-2024-297

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, GONDA, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN,
PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : .

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, WENDLING,
M. FROSSARD.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,
MM. BARTHALAIS, BOUCHET, GEORGES, MARIAS, ROLLIN, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD
M, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,
CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DEAGE, DEFAGO, DEPLANTE,
DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, FOURNET, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GRANGER,
GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-
GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,
PELLARIN, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN,
SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,
MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT
SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	108
Présents :	37
Membres habilités à prendre part au vote :	108
Votants :	31
Représentés par mandat :	3

**Objet : SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR A THORENS-GLIERES -
RAPPORT DE CONTROLE DU SYANE SUR LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DU
DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2023**

Rapport présenté par M. Patrice COUTIER

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence mentionnée à l'article L.2224-38-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en matière de « création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid ».

Le transfert de compétence sur la commune de FILLIERE est intervenu par délibérations concordantes de la commune de FILLIERE et du SYANE, en juillet 2022.

L'exercice de la compétence est exclusif, c'est-à-dire que l'intégralité des réseaux publics de chaleur ou de froid d'une commune doivent être sous la compétence d'une seule et même collectivité territoriale.

La commune de FILLIERE disposait déjà, à la date du transfert de compétence, d'un réseau public de chaleur en activité sur son territoire, sur la commune déléguée de THORENS-GLIERES. Le transfert de compétence implique également le transfert de la gestion de ce réseau. La réalisation et la gestion de celui-ci sont menées au travers d'une Délégation de Service Public conclu avec la société IDEX en 2014 et qui arrivera à échéance en 2040.

Il a été convenu avec la commune que le transfert de compétence ne soit effectif pour ce réseau qu'à compter de janvier 2023.

En application de l'article 58 du contrat de délégation de service public, IDEX a transmis au SYANE son compte-rendu annuel d'activité pour l'année 2023 au printemps 2024.

Sur la base des informations contenues dans ce document, le SYANE, accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé à une analyse technique et financière ayant donné lieu à l'élaboration d'un rapport de contrôle.

Ces éléments ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SYANE dans sa séance du 14 novembre 2024.

Les membres du Comité sont invités :

1. à prendre acte de la remise par IDEX du Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) en 2024 au titre de l'année 2023 (CRAC 2023) dans les délais prévus par le contrat ;
2. à prendre acte du contenu du CRAC 2023 du Délégué ;
3. à acter les principaux points positifs suivants :
 - remerciements au Délégué pour la réalisation et la qualité du contenu du CRAC 2023 ;
 - amélioration des démarches du Délégué pour la commercialisation du réseau auprès de potentiels abonnés.

4. à acter les principales réserves et demandes suivantes :

- transmission des résultats de l'ensemble des contrôles réglementaires et relèves des non-conformités le cas échéant ;
- transmission systématique des éléments techniques permettant d'analyser trimestriellement le fonctionnement du réseau, et consolidation des relevés de compteurs pour s'assurer de leur conformité ;
- transmission des précisions concernant les modalités de calcul des frais généraux et frais de siège appliqués par IDEX, dont les montants sont bien plus importants que le prévisionnel.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.